

Carrière :



URGENCE

Intégration des PE stagiaires au moins à l'échelon 1. Accès de tous les IERM qui en font la demande au corps de PE avec rattrapage de l'indice en fonction de l'ancienneté. Accès de tous les titulaires à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

Emploi :

Création de postes en nombre suffisant pour la scolarisation de tous les enfants à partir de 3 ans. Des remplaçants en nombre suffisant pour qu'aucune classe ne soit sans enseignant.

ÉVALUER, CLASSER, TRIER
C'EST CA L'ÉCOLE BLANQUER !

Ecoles:

Statut REP+ pour toutes les écoles CP et CE1 dédoublés : de nombreux collègues nous signalent déjà que le principe de 12 élèves par classe dédoublée est largement foulé aux pieds. Nous demandons le dédoublement de toutes les classes des écoles de REP+ et la création de postes correspondant. Fin des rythmes en rotations dans les écoles. Ouvertures de classes en nombre suffisant pour le respect du droit à l'instruction de tous les élèves, pour en finir avec le scandale des élèves inscrits mais non admis faute de place. La CGT revendique la construction de 800 classes. La loi française sur l'obligation d'instruction doit être respectée. Les écoles doivent être équipées : en informatique, en bibliothèques, en manuels scolaires, etc. Dans de nombreuses écoles, les commandes annuelles ne sont pas livrées ou très partiellement. Les collègues doivent donc travailler avec les moyens du bord. Les écoles doivent être approvisionnées en cahiers, livres, crayons, stylos, craie, etc. Les familles pauvres ne peuvent s'équiper en matériel scolaire consommable

Santé :

Médecine scolaire : au moins 1 visite médicale obligatoire par an pour tous les élèves de la PS au CM2.

Lunettes gratuites à tous les élèves qui en ont besoin.

COVID : Nous demandons les tests systématiques et réguliers pour tous les enseignants et adultes travaillant dans les écoles maternelles et élémentaires. Il faut équiper les écoles en gel désinfectant, savon, masques.

Enseignement spécialisé :

Des maîtres spécialisés (RASED) et psychologues scolaires, ainsi que des maîtres UPE2A titulaires et formés en nombre suffisant. AESH : Une formation initiale et continue, un statut avec progression de carrière Une inclusion réussie (élèves qui ont des besoins spécifiques) à condition d'y mettre les moyens : personnel formé, matériel adapté. Répartition des classes spécialisées et des dispositifs spécialisés sur tout le territoire pour diminuer le temps de transport des élèves concernés.

Direction d'école :

- aide aux tâches administratives pour toutes les directrices et directeurs ;
- formation juridique ; - décharge totale pour tous les directeurs et directrices ; - augmentation de la revalorisation salariale, sous forme de bonification indiciaire ; - abandon du principe de supérieur hiérarchique (loi de juillet 2019) et travail en équipes ;

1er.degre.cgt.mayotte@gmail.com

